Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 7

Artikel: Enseignement de la composition française [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040188

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pensée. Voici les sujets mis à l'étude : *A quoi reconnaît-on une bonne élève. Quelle nécessité y a-t-il d'apprendre à lire, à écrire et à compter ? Pourquoi faut-il travailler ? Faites l'histoire d'un vieux livre, etc.*

Finalement, nous arrivons à la dixième et dernière série. C'est la plus importante, puisqu'elle s'occupe de *lettres de famille ou d'affaires.* De nos jours, chacun doit savoir écrire une lettre. Qui de nous, en effet, ne devra pas, dans le cours de sa vie, transmettre par écrit, à un parent, à un ami absent, à une connaissance, des nouvelles pressantes ? Qui de nous n'a pas bien souvent des affaires à traiter par correspondance ? Habitués déjà à la composition par les différents exercices gradués qui précèdent, les élèves aborderont plus aisément le style épistolaire qui termine ce cours. Nous n'entrerons donc pas dans de nouveaux détails. Préparons, traçons au tableau noir et discutons avec nos élèves le sujet à rédiger, et nous aurons alors frayé la voie à nos jeunes auditeurs, qui sauront exprimer par écrit leurs pensées sous une forme simple et naturelle, sans banalité ni redites.

Voilà à grands traits l'économie du plan que l'auteur s'est tracé dans le cours que nous analysons aujourd'hui. Dans un prochain article, nous étudierons les exercices de composition destinés au cours supérieur. A. P.

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION FRANÇAISE

Interrompus un moment par de plus pressantes affaires, mes articles vous parviendront désormais d'une manière régulière, et je tâcherai, en les prolongeant suffisamment, de regagner le retard involontaire qui s'est produit.

En parlant de la *mauvaise fréquentation,* je terminais mon dernier article par ces mots : « ... les auteurs de ces réflexions n'avaient pas médité sur le tableau suivant, qui se recommande de lui-même à l'attention de tous. »

Voici ce tableau, fondé sur les rapports officiels des instituteurs de la Gruyère, pour l'année 1882 :

Nombre des élèves ayant fréquenté les écoles du district	3,330
Nombre total des demi-journées d'absences . . .	75,847
Nombre total des demi-journées de vacances (143 par élève, en moyenne)	476,190
Nombre total des demi-journées de congés hebdomadaires, en comptant dimanches, fêtes, enterrements, bénichons, promenades, etc., etc. . . (195 par élève).	649,350
Total des demi-journées de vacances-absences . .	1,201,387

Une année comptant pour nos 3,330 élèves une somme de 2,430,900 demi-journées, le nombre réel des demi-journées d'école a été de 2,430,900 — 1,201,387 = 1,229,513, soit pour chaque élève 184 1|2 journées entières, ou 2 jours de plus que la moitié de l'année.

Si tous ces élèves s'étaient rendus en classe deux fois par jour, chacun d'eux aurait reçu, en comptant 5 heures de leçons quotidiennes, 184 1|2 × 5 h. = 922 1|2 h. dans l'année, et durant les 8 années de fréquentation obligatoire (de 7 à 15) 7,380 heures.

Mais en réalité, en 1882, 2,260 élèves n'ont fréquenté l'école qu'une fois par jour et n'ont eu, en comptant 3 heures par leçon, ce qui est exagéré, que 184 1|2 × 3 h. = 553 1|2 heures, et en faisant le calcul pour 8 ans, 4,428 heures au total. La moyenne du nombre des heures d'école est ainsi de (7,380 + 4,428) : 2 = 5,904, soit 1,096 de moins que le minimum adopté par M. Schenk dans son fameux mémoire.

Ces chiffres me semblent démontrer : 1° combien il était urgent d'établir partout la double fréquentation ; 2° combien peu il est étonnant que nos écoles n'aient pas produit des aigles en composition.

Une petite remarque pour terminer ce chapitre. En supposant que nos enfants dorment en moyenne 9 heures par jour, il leur reste dans l'année 365 × 15 heures = 5,475 heures pour travailler, étudier, causer et s'amuser ; 738 de ces heures seulement étant occupées à l'école, où l'on parle français, les 4,737 heures qui restent constituent *le domaine du patois :* c'est environ 3 heures sur 4 ou les trois quarts du temps !!!!!

N'est-il pas permis de répéter : combien peu il est étonnant que nos écoles n'aient pas produit des aigles en composition ?!

La misère.

J'aborde un genre de considérations qui n'a pas été suffisamment étudié et dont on n'a pas assez tenu compte jusqu'à ce jour. La loi peut bien décréter l'assistance obligatoire de l'école pendant un temps donné ; elle peut obliger les communes à fournir aux enfants pauvres le matériel scolaire indispensable ; mais elle n'est pas parvenue à obtenir la nourriture, la chaussure et le vêtement à nombre de malheureux enfants qui n'ont pas en cela le strict nécessaire. Depuis que je reçois directement les listes d'absences, c'est-à-dire depuis le 1er novembre 1882, j'ai pu constater que les 4|5 des absences illégitimes et les 3|4 des absences légitimées ont pour cause le dénuement, la faim, le besoin de faire un maigre petit gain par le tressage d'un bout de paille.

L'autorité est désarmée dans de pareilles circonstances. Faites amener à l'école, par la gendarmerie, des enfants nu-pieds et à demi couverts de haillons, ils n'y travaillent point, ils pleurent et à vos questions ils répondent : « Je n'ai pas déjeûné. » Réclamez aux parents le paiement d'amendes encourues : on n'a ni argent, ni pain, la maison est vide. Emprisonnez le père ou la

mère : les enfants restent abandonnés dans le plus complet dénuement.

Ce tableau paraît chargé ; il n'est en réalité que la peinture assez exacte de la situation de 25 familles au moins dans le district de la Gruyère, et ces 25 familles se répartissent les 4/5 des absences constatées jusqu'à ce jour. J'ai lieu de croire que dans la Singine les mêmes faits se reproduisent avec tout autant de gravité. Les cinq autres districts sont un peu mieux partagés, et leurs notes sont meilleures aussi dans les examens : je ne prétends pas que la misère soit l'unique cause de cette différence ; mais elle y a une part notable d'influence.

On me demandera sans doute ici si les communes ne fournissent pas aux familles pauvres les secours nécessaires. Eh bien ! d'une manière générale et suffisante, non, elles ne le font pas. Les unes faute de ressources, d'autres faute d'organisation et de bon vouloir, d'autres sous le prétexte que les besoins ne sont pas réels ou que les secours ne sont pas mérités, laissent la misère produire ses ravages sans chercher à la soulager, perpétuant ainsi, multipliant le nombre des pauvres, sans leur procurer par l'instruction le moyen d'arriver à une meilleure condition. Y a-t-il des autorités communales qui comprennent qu'une bonne instruction est une fortune, que les frais de l'éducation des enfants pauvres constituent un placement avantageux pour l'avenir ? Oui ! mais *rara avis*. La charité la plus ordinaire, en faveur (?) des enfants pauvres, est celle de les autoriser le plus souvent que possible à manquer l'école. Aussi faites la statistique des incapables et des illettrés : individus indigents, les trois quarts du temps. Et notez que nombre de communes, qui ne secourent pas d'une manière intelligente et *efficace* les pauvres habitant la localité, font des dépenses considérables pour des bourgeois et surtout des *bourgeoises* établis à Paris, à Lyon, dans une ville quelconque ; on paie ainsi grassement à l'étranger une fabrique d'enfants naturels qui viendront tôt ou tard grossir dans l'endroit la généalogie des familles plongées dans la misère. Je pose en fait, et c'est par là que je veux finir ces considérations, que si les communes de la Gruyère s'entendaient pour mettre en commun les dépenses annuelles qu'elles font sans beaucoup de profit pour les pauvres, elles payeraient l'intérêt et un bel amortissement des sommes nécessaires à la création d'un vaste orphelinat, où pourraient être reçus et bien élevés tous les enfants réellement indigents du district. Ne pourrait-on pas généraliser l'affirmation et l'appliquer à tous les districts ? M. P.

BIBLIOGRAPHIES

L'Épidémie des cabarets. *Conseils aux habitants des campagnes*, par D. Thierrin, curé de Promasens. — Prix : 60 cent. En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg, chez MM. Ackermann et Baudère, à Bulle, M. Waldmeyer, à Châtel-Saint-Denis, M. Stajessi, à Romont, M. Lambelly, à Estavayer.